

HABILLEMENT  
CUIRS  
TEXTILES

CFDT  
( C F T C )

N° 197

---

**HA - CUI - TEX**

26, Rue Montholon, Paris-IX<sup>e</sup>

# SEPTEMBRE

## Reprise de la vie syndicale

Chaque section doit :

- penser à la régularisation des cotisations du mois de vacances
- faire remonter l'argent au S.C.P.V.C. (service central de perception et de ventilation des cotisations)
- prévoir la prochaine réunion du bureau
- préparer le prochain conseil syndical, y préciser le plan de travail
- reprendre contact avec les travailleurs et les informer

## RÉSULTATS D'ÉLECTIONS

### A la Caisse Corporative de la Chaussure de la Région Choletaise :

Les élections pour le renouvellement du Conseil d'Administration de la Caisse Corporative de la Chaussure de la région choletaise ont eu lieu récemment au scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle. Elles ont donné les résultats suivants :

sur 5.433 votants et 5.188 suffrages exprimés (5.381 inscrits)  
C.F.D.T. : 3.675 voix, 9 élus — F.O. : 582 voix, 1 élus — C.G.T. : 669 voix, 1 élus — C.G.C. : 162 voix, 1 élus

### Textile Vallée de la Lys :

Le syndicat textile d'Halluin nous signale que des élections professionnelles ont eu lieu dans deux communes de la Vallée de la Lys, soit dans quatre entreprises comptant de 250 à 1.200 salariés. Les résultats sont les suivants :

#### ENTREPRISE A. ET L. DALLE :

Délégués du personnel : 15 élus C.F.D.T. (cftc) (pas d'élus C.G.T.)  
Comité d'entreprise : 14 élus C.F.D.T. (cftc) (pas d'élus C.G.T.)

#### ENTREPRISES S.L.I.C. :

D.P. : 4 élus C.F.D.T. (cftc), 4 C.G.T.  
C.E. : 4 élus C.F.D.T. (cftc), 4 C.G.T.

#### ETABLISSEMENTS COUSIN FRERE :

D.P. : 12 élus C.F.D.T. (cftc) (pas d'élus C.G.C.)  
C.E. : 10 élus C.F.D.T. (cftc), 1 élus C.G.C.

#### ETABLISSEMENTS DESMETRE :

D.P. : 12 élus C.F.D.T. (cftc), 2 « Organisation Sauty »  
C.E. : 10 élus C.F.D.T. (cftc), 2 « Organisation Sauty »

— Ce qui au nombre de militants élus donne :

C.F.D.T.	= 48
C.G.T.	= 4
C.G.C.	= 1
BACHAUMONT	= 2

## DIEU EST A NOS COTÉS



Mon nom ne veut rien dire  
Mon âge encore moins  
Je suis pour tout dire  
un bon citoyen.  
J'admet sans réplique  
Ce qu'on m'a enseigné  
Je sais qu'en Amérique  
Dieu est à nos côtés.

Nous avons les bombes  
les plus perfectionnées  
que saute le monde  
s'il faut le faire sauter  
le levier qu'on bascule  
un bouton à pousser  
n'ayons pas de scrupules  
Dieu est à nos côtés.

Il y a un mystère  
qui revient toujours  
Jésus notre frère  
fut trahi un jour  
C'est tout un problème  
à vous de décider  
si Judas lui-même  
avait Dieu à ses côtés.

Après la seconde guerre  
on nous a appris  
les Allemands de naguère  
deviennent nos amis  
De toute une race humaine  
s'ils ont fait un bûcher  
C'est de l'histoire ancienne  
Dieu est à leur côté.

Maintenant j'abandonne  
Je suis trop fatigué  
ma tête résonne  
je cherche la paix  
que Dieu nous la donne  
cette paix méritée  
que Dieu nous la donne  
s'il est à nos côtés.

AUFRAY chante DYLAN  
chez tous les disquaires  
45 ou 33 tours  
et même musicassette

# SEPTEMBRE

## Reprise de la vie syndicale

Chaque section doit :

- penser à la régularisation des cotisations du mois de vacances
- faire remonter l'argent au S.C.P.V.C. (service central de perception et de ventilation des cotisations)
- prévoir la prochaine réunion du bureau
- préparer le prochain conseil syndical, y préciser le plan de travail
- reprendre contact avec les travailleurs et les informer

## HA - CUI - TEX

19<sup>e</sup> ANNEE — NOUVELLE SERIE  
AOUT-SEPTEMBRE 1966  
Publication mensuelle



Le numéro : 0,60 F  
Abonnement annuel : 4 F (10 numéros)  
au C.C.P. HA-CUI-TEX Paris 22-202-24



Rédaction, Administration  
26, rue Montholon, Paris IX\*

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE,  
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C. F. D. T. (C.F.T.C.)

Téléphone 878-91-03      Postes 461 - 462 - 463  
526-63-09



Pour les changements d'adresse, joindre la dernière bande et 0,60 Fr.

## SOMMAIRE :

- Flashes-Actions
- Editorial — En avant pour la reprise
- Etudes syndicales
- Les conceptions économiques sociales et financières de M. Michel Debré.

# **FORMATION**

## **SESSIONS DE RESPONSABLES DE BRANCHES :**

### **Textiles naturels :**

*19 au 21 septembre à Bierville*

### **Bonneterie :**

*22 au 24 septembre à Bierville*

### **Textiles artificiels :**

*26 au 30 septembre à Besançon*

### **Cadres fédéraux HA CUI TEX :**

*20 au 24 novembre à Bierville*

## **SESSIONS CONFÉDÉRALES A BIERVILLE :**

### **Cadres de syndicats secteur privé :**

*16 au 22 octobre*

### **Militants jeunes :**

*25 au 29 octobre*

### **Délégués du Personnel :**

*30 octobre au 5 novembre*

*11 décembre au 17 décembre*

# flashes

## *action*

### **ACCORDS DE SALAIRES**

---

#### **Cuir Verts :**

Réunion paritaire du 2 juin : à compter du 1<sup>er</sup> juin 1955, le salaire de base passe à 2,15, soit une augmentation de 2,4 %, il était de 2,10 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1966, date à laquelle il avait été relevé de 5 %.

#### **Habillement :**

Commission paritaire nationale de l'habillement du 24 juin : Après 4 heures de discussions et 5 suspensions de séance, un accord de salaires a été signé par toutes les organisations syndicales sur les bases suivantes :

— Les barèmes sont alignés sur les nouvelles zones du S.M.I.G.

— 4,50 % d'augmentation sur les barèmes minima à compter du 1<sup>er</sup> juillet, ce qui donne

#### **Catégorie A :**

Zone 0 — 2,30

Zone 2 — 2,25

Zone 3 — 2,23

Zone — 4 — 2,20

Zone — 5 — 2,18

Zone — 6 — 2,15

Il est évident que c'est le premier résultat de l'action qui a été menée ces derniers mois, mais qu'il faut poursuivre.

Le procès-verbal mentionne notre demande de négocier les salaires réels dans les régions, et l'ouverture de négociation nationale dans les plus brefs délais sur les points suivants :

- Indemnisation du chômage partiel
- Mini garanti pour petites catégories
- Paiement de tous les jours fériés
- Révision des classifications et coefficients

#### **Chemiserie sur mesure :**

**La convention collective nationale de la chemiserie sur mesure** qui était en discussion depuis plusieurs mois **a été enfin signée le 30 juin**. Elle couvre la rubrique 491 — 5, chemisiers sur mesure, ateliers et magasins de vente de chemiserie lingerie masculine sur mesure.

Le salaire hiérarchique base 100 a été fixé à 2,15 Zone 0.

## **LES REUNIONS PARITAIRES**

---

#### **Tertiles artificiels :**

Réunion paritaire technique classifications le 2 juin : nouvel examen des chapitres 10 — 13 — 14 — 15 (labos — énergie et fluides — cour, manutention — maîtrise fabrication) 1 et 8 (étude du travail).

1<sup>er</sup> examen du chapitre 26 : Maîtrise finissage fils artificiels et synthétiques.

**Prochaine réunion :** 30 juin — Etude des chapitres Viscose et nouvel examen chapitre 26.

#### **Chaussures :**

— Réunion paritaire chaussure le 3 juin sur convocation du Ministre des Affaires Sociales pour discuter d'une convention nationale.

La fédération patronale représentée par 3 de ses dirigeants Ledevant, Bidegain, Caze s'est déclarée non mandatée pour engager une telle négociation.

Après un échange de vue et un rappel historique des relations patrons-salariés dans l'industrie de la chaussure, les patrons ont proposé de négocier un élargissement de la convention inter-régions aux centres du Choletais et de Fougères, et ce, à la date du 23 juin 1966.

Pendant ces négociations, les patrons souhaitent que les discussions soient bloquées aux niveaux des centres, ce qui nous a amené à faire plus que des réserves.

— Réunion paritaire du 23 juin : En fait, il s'agissait de voir comment coordonner les conventions existantes pour les centres de Choletais, Fougères et inter-régions.

Un accord a été conclu faisant que les centres du Choletais et Fougères adhéraient en bloc à la convention collective inter-régions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1966. La prochaine réunion est fixée au 20 septembre 1966.

#### **Maroquinerie :**

Réunion paritaire le 15 juin : rien, une promesse de réunion après les vacances.

#### **Tannerie-Mégisserie :**

Réunion paritaire le 16 juin : rien, mais les patrons se sont engagés pour début septembre. Une réunion est fixée pour le mardi 6 septembre.

#### **E.T.A.M.. Textiles naturels :**

Réunion du 21 juin pour la signature. La C.F.D.T. a insisté pour obtenir une dernière discussion, ceci a permis d'améliorer plusieurs points. L'accord a été signé par toutes les organisations syndicales. Les avantages obtenus sont certes limités mais assez intéressants. Il reste à les améliorer au niveau des régions et à poursuivre la négociation des classifications.

#### **Textiles naturels :**

A la commission paritaire du 21 juin, les employeurs n'ont rien voulu lâcher sur les salaires. Promesse a été faite pour septembre.

A nous de préparer ce rendez-vous.

## **DANS LES REGIONS**

---

#### **Sud-Est-Soierie :**

Réunion paritaire le 16 mai : la discussion a porté sur les

attentes de métier et les salaires. Le principe du contrôle des salaires dans les entreprises par les délégués du personnel et les représentants syndicaux a été admis.

Une prochaine réunion aura lieu après les congés.

#### Gironde :

D'une entrevue avec le syndicat patronal textile de la Gironde, il a été convenu que des négociations sur les abattements de zones auraient lieu.

Le syndicat patronal a pris l'engagement d'appliquer dès leur signature les accords de salaires signés avec l'U.I.T. Ceci touche la bonneterie de la Gironde.

#### Roubaix-Tourcoing :

Un accord régional textile a été signé à Roubaix-Tourcoing. Le salaire minimum textile passe de 2,35 à 2,45 au 1<sup>er</sup> juillet avec réajustement des bas coefficients.

	Mini à l'heure	Mini au rendement
coef. 110	2,45	2,60
coef. 115	2,47	2,62
coef. 120	2,50	2,65

Une promesse d'augmentation sur les minima a été faite pour le 1<sup>er</sup> septembre, les patrons proposent 2,55 de salaire minima. Ils ont déclaré prendre acte et faire leur, notre revendication de 500 F garantis.

#### Fougères :

##### — Accord signé à la S.P.L.I. (confection) :

- a) majoration des salaires réels de 0,08 au 1<sup>er</sup> mai et 0,06 au 1<sup>er</sup> octobre ;
- b) le salaire moyen de janvier 67 devra dépasser celui de janvier 66 de 0,26, le contrôle en sera fait par le C.F.F. ;
- c) fixation d'un salaire horaire minimum garanti au bout de 3 mois

— Fougères : 2,53 au 1<sup>er</sup> mai — 2,59 au 1<sup>er</sup> octobre

— St-Brice : 2,41 au 1<sup>er</sup> mai — 2,47 au 1<sup>er</sup> octobre

- d) paiement du 1<sup>er</sup> mai 66 qui tombe un dimanche.

Cet accord fait suite à une action : grèves les 19 et 20 avril, et à la grève des heures supplémentaires du 16 au 23 mai.

— Sapitex - Cyclone :

- augmentation de 0,08 F/H avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 66
- salaire minimum garanti : 2,50 au 1-5-66 et 2,55 au 1-10-66.

Nord :

Accord régional — habilement — signé par les trois syndicats C.G.T.-C.F.D.T. et F.O. :

- 2 % sur les barèmes
- 0,07 F/H sur les réels sans abattement de zone
- mini garanti à 2,28 — zone — 2 % (Lille).

Aube :

Une réunion paritaire s'est tenue à Troyes le jeudi 30 juin. Un accord a été conclu réduisant les abattements de zones de cette région de 1 à 1,50 %. Les autres revendications étant renvoyées soit au niveau national ou au niveau des entreprises.

La délégation patronale y a fait état d'une certaine organisation qui distribue des cartes postales pour conseiller aux travailleurs de quitter la bonneterie, a déclaré ne pas apprécier du tout cette façon de faire, d'autant plus que les patrons auboisi manquent de personnel.

Il est quand même à noter que c'est le premier accord sur les abattements de zones qui ait lieu à Troyes depuis 1951, et c'est bien sûr un résultat de l'action que nous avons menée dans cette région en 1965 et 1966 ; et pour les autres centres de bonneterie Troyes est stratégique.

Vallée de La Lys :

Un accord local pour les congés familiaux a été signé le 24 juin à Halluin pour l'ensemble des entreprises de la Vallée de La Lys. Il améliore très nettement l'article 65 de la Convention Collective nationale du textile.

**Droit syndical** : accord au niveau de l'entreprise pour le collectage des cotisations syndicales et la distribution des tracts aux établissements Lorthiois à Halluin.

Alsace-Lorraine :

Une annexe à la convention collective « chaussure » d'Alsace-Lorraine a été signée le 18 juin à Strasbourg.

**Salaires** : le dernier accord remonte à juin 1963. Il est majoré de 15 %, ce qui fait 7 % par rapport à la recommandation patronale de mars 65 — Application au 1<sup>er</sup> juin 66.

Catégorie	Zone A (Strasbourg et Metz)	Zone B (autres localités)
I	2,02	1,96
II	2,12	2,06
III	2,33	2,25
IV	2,53	2,45
V	2,81	2,72

**Jours fériés payés :** de 3 en 1965, ils sont fixés à 4 en 1966 et 5 en 1967.

#### E.T.A.M. - Soirée :

Une réunion paritaire régionale a eu lieu à Lyon pour la soirée le 7 juillet, pour l'application de l'annexe 5 à la région. Elle faisait suite à 2 autres sur la révision de la convention collective et sur les zones où la « C.F.T.C. Bachaumont » n'était pas convoquée. A celle-ci et sur leur demande, les patrons l'ont convoquée. Notre délégation a été très ferme, en spécifiant que c'étaient eux ou nous. Les patrons refusant de prendre position, la délégation C.F.D.T. a quitté la séance, la C.G.T. a appuyé notre position et nous a suivi.

A noter que les discussions de la convention collective régionale se poursuivaient sur la base d'un projet C.F.D.T.

#### Bouches-du-Rhône :

Une convention collective Blanchisserie, Teinture, Nettoyage a été signée dans les Bouches-du-Rhône ainsi qu'un accord de salaire fixant le salaire de base professionnel à 2,16 F au 1<sup>er</sup> mai et 2,21 F au 1<sup>er</sup> octobre 1966.

#### Midi :

Une commission paritaire régionale textile s'est tenue à Mazamet le 6 juillet. La réunion a été très dure et mouvementée. Après suspension de séance, les patrons ont proposé :

- 0,10 F sur le minimum textile à compter du 1<sup>er</sup> septembre ;
- majorer l'indemnité de panier de jour : 0,90 à 1,20 de nuit : 1,00 à 1,30
- appliquer la prochaine augmentation nationale au 1<sup>er</sup> septembre (au lieu du 1<sup>er</sup> octobre) ;
- une vague promesse pour réduire la dernière zone ;
- si rien n'était signé au plan national, la promesse d'un accord au niveau de la région.

Les organisations ont refusé de signer estimant ces propositions insuffisantes. Elles informent les travailleurs et préparent l'action à la rentrée.

## **TRAVAILLEURS A DOMICILE**

---

### **Chômage :**

Commission technique paritaire des travailleurs à domicile du 2 juin pour leur prise en charge par les ASSEDIC.

La commission a entendu le rapport de M. Cav de l'UNEDIC sur les résultats de l'enquête effectuée dans les centres de Mil-lau — Limoges — Saint-Junien — Clermont-Ferrand — Thiers.

De cette enquête, il résulte :

- 1) qu'il existe surtout un problème de chômage partiel et que le nombre de demandeurs d'emploi est mal défini ;
- 2) que seul le centre de Limoges contrôle réellement la situation des travailleurs à domicile.

La délégation patronale, à l'exception du représentant de la ganterie, s'est déclarée non convaincue par les résultats de l'enquête et incomptente pour décider de l'affiliation des travailleurs à domicile au régime de l'UNEDIC et renvoie la dite décision à la commission nationale paritaire.

### **Retraites :**

Un avenant à l'annexe n° 2 à la convention collective nationale sur le régime de retraite complémentaire des travailleurs à domicile a été signé le 21 juin. Il entrera en vigueur au 1-1-1967 et concerne les travailleurs à domicile et les retraités ne bénéficiant pas encore de régime de retraite. Une extension rapide a été demandée au Ministère des Affaires Sociales.

## **AU JOURNAL OFFICIEL**

---

### **Convention collective nationale parapluie-parasol :**

- retraites complémentaires — avenant n° 3 du 2-12-64 ;
- accord de salaire — avenant n° 4 du 18-5-65 ;
- travailleurs à domicile — avenant TD du 18-5-65 à l'annexe VI du 8-11-63 modifié par l'avenant TD 2 du 8-7-65,

Arrêté du 31 mai — J.O. du 11 juin 1965.

### **Convention collective nationale Bretelle-Ceinture :**

- avenant salaires n° 6 du 18-11-65.

Arrêté du 27-6-66 — J.O. du 3-7-66.

**Convention collective Soierie - Sud-Est :**

- avenant salaires n° 5 du 2-11-64 modifié par l'accord du 30-12-64, instituant un régime complémentaire de retraite en faveur des travailleurs à domicile (institution choisie : CAREP-UNIRS) ;
- accord du 5 mai 1964 portant application aux ingénieurs et cadres l'accord national du 20-2-63 (classifications et qualifications exigées des cadres).

**Arrêté du 20-7-66 — J.O. du 28-7 et 3-8-66.**

La Fédération est intervenue à nouveau au Ministère des Affaires Sociales au sujet des accords en retard à l'extension. Promesse a été donnée que les arrêtés seraient pris au plus vite (pendant les vacances) pour les différents accords restés en suspens, particulièrement pour la confection civile et militaire.

**Les Travailleurs doivent savoir que les solutions aux problèmes qui les concernent TOUS ne verront pas le jour sans une action syndicale permanente qui les impose au patronat et au gouvernement.**

C'est à cause de cette exigence principale et pour un syndicalisme ouvert à TOUS, capable de regrouper tous les travailleurs inorganisés, que notre centrale est devenue la CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL.



**En tenant compte du milieu et des circonstances, la tâche du militant reste la lutte, l'organisation de cette lutte, afin d'accroître la capacité de réflexion et de jugement des Travailleurs.**

**Le militant est celui qui lutte AVEC les travailleurs dans le syndicalisme pour bâtir une société d'hommes libres, conscients de leurs responsabilités de travailleurs et de citoyens.**

## EN AVANT pour la reprise

Finis les congés et déjà on pense à ceux de 1967, mais avant d'y arriver il nous faut travailler 11 mois et mener une année d'action syndicale avec les travailleurs.

Avec un peu de regret, la reprise du travail s'est effectuée pour tous.

Après avoir soufflé pendant cette période de vacances, il nous faut également reprendre l'action syndicale.

Certes, ça paraît difficile au début, mais les problèmes vont vite se poser et pour certains, des rendez-vous de réunions paritaires sont déjà pris.

Si l'activité sociale est au ralenti pendant l'été, il n'en reste pas moins que des problèmes ont marqué cette période. Comme peu de militants les ont suivis, il est utile de les rappeler.

### FRANCE :

A part les accidents et les commissions expéditives de retrait de permis de conduire, l'événement le plus important est les décisions prises par le Gouvernement qui ne manqueront pas d'avoir des répercussions économiques et sociales pour les travailleurs :

- augmentation de la cotisation sécurité sociale à la charge des employeurs de 0,75 % dans l'attente d'une « réforme » de la sécurité sociale ;
- augmentation des tarifs du téléphone et des installations ;
- augmentation du gaz et de l'électricité ;
- majoration de certains tarifs des P.T.T. (télégrammes, imprimés) ;
- accord des six pays de la C.E.E. pour une politique agricole commune ;
- réorganisation du réseau S.N.C.F. ;
- majoration des seules allocations familiales de 4,50 % au 1<sup>er</sup> août (ce qui fait 3,40 F par mois pour 2 enfants) ;
- modifications des bases de calcul de l'allocation-logement ;
- prêt de trois milliards de francs à la sidérurgie française à des conditions très avantageuses pour les aider à se réorganiser et à se concentrer ;
- augmentation des taxes radiophoniques ;

- regroupement des services de formation professionnelle avec deux milliards de crédit d'équipement sur trois ans, initialement prévus sur 5 ans ;
- relèvement de la taxe d'apprentissage à la charge des entreprises à la fin de l'année.

Le gouvernement a profité des vacances pour prendre toutes ces décisions afin que la réaction des travailleurs soit estompée à la rentrée.

Il est évidemment inutile de dire que les organisations syndicales n'ont pas été consultées sur ces réformes dont certaines les concernent, tout particulièrement, et engage les travailleurs : prêt à la sidérurgie et formation professionnelle.

Après ces décisions, le gouvernement a laissé entendre qu'il prendrait quelques mesures sociales à la rentrée dont l'augmentation du S.M.I.G.

Il n'est pas inutile de rappeler que la prochaine période sera dominée par les élections législatives dont la date n'est pas encore définitivement fixée.

Nous devons y être attentifs pour formuler nos revendications et pour mener notre action ; mais nous devons aussi démontrer aux travailleurs que le vote politique qu'ils feront est important et qu'il serait illusoire de mener l'action syndicale s'ils votent pour un député ou un parti qui est contre leurs revendications.

#### VIETNAM :

C'est certainement la guerre du Vietnam que l'on a le plus parlé pendant les vacances.

Les bombardements intensifs des américains ont fait de nombreux morts dans la population civile. Après que le Vietnam du Nord ait renoncé à exécuter les pilotes américains fait prisonniers, une lueur d'espoir est venue, mais vite disparue puisque la guerre se poursuit avec acharnement et on peut craindre le pire, qu'elle dégénère en conflit mondial.

On a l'impression qu'aucune intervention ne peut rétablir la paix.

Il serait sans doute plus utile que tous les hommes du monde épris de paix agissent pour arrêter cette guerre. C'est avec plaisir que nous avons pris acte de la déclaration de M. Mendès-France (1), premier homme politique de gauche, demandant l'évacuation du territoire par les forces américaines et la garantie de l'indépendance comme base d'une nécessaire et urgente négociation.

Il est vrai qu'une certaine gauche française a souvent eu du mal à admettre l'inutilité des guerres coloniales. L'Algérie

---

(1) « Le Nouvel Observateur » du 10-8-66.

n'est pas si loin avec un gouvernement G. Mollet en France.

Et nous syndicalistes ? Avons-nous conscience des misères du peuple vietnamien. Il serait peut-être temps que nous informions les travailleurs sur les conséquences de cette guerre et les répercussions qui risquent de s'en suivre.

### LE RESTE DU MONDE

Pendant les vacances, la haine raciale a aussi fait des morts et des blessés aux U.S.A.

Un autre fait s'est passé au Congo et nous touche encore de plus près : Gilbert Pongault, Secrétaire Général de l'Union Panafricaine des Travailleurs Croyants, Vice-Président de la C.I.S.C., Membre du Conseil de la Confédération Syndicale Africaine, ancien membre du Conseil d'Administration du B.I.T., a été condamné à mort par contumace pour soi-disant complot contre la sûreté de l'Etat, *mais en fait parce qu'il a toujours lutté pour la liberté syndicale au Congo.*

La C.F.D.T. a évidemment protesté et demandé l'annulation de cette sentence.

Une autre escarmouche entre la Syrie et Israël a eu lieu sur le lac de Thibériade et a failli mettre le feu aux poudres dans ce fameux Proche-Orient toujours très « bouillant ».

### ET NOUS !

Après ce rapide tour d'horizon sur les événements marquants des vacances, reprenons nos « affaires » en mains.

Nous allons très vite nous trouver à la veille des réunions paritaires de septembre, il faut donc prendre nos dispositions pour mettre nos sections et syndicats aptes à fonctionner, c'est-à-dire agir avec les travailleurs.

#### Réunions :

La première chose à faire est de reprendre les réunions, à commencer par celles du Conseil Syndical auxquelles tous les militants auront à cœur de participer régulièrement.

Les responsables de sections devront bien préparer ces réunions, veiller à ce que chacun s'exprime et que des décisions soient effectivement prises, conditions indispensables pour faire du travail sérieux.

Avec *les travailleurs*, il faut reprendre contact sous différentes formes : information orale ou écrite, mais aussi leur demander ce qu'ils pensent, leur avis sur la situation, sur l'action à mener.

Si nous remettons nos organisations en état de fonctionner, nous serons prêts à mener l'action avec les travailleurs, car nous devons avoir tous conscience que c'est seulement l'action des travailleurs qui permet :

— la prise de conscience

- la solution des problèmes
- la promotion des travailleurs.

L'action a pour moteur la revendication ; aussi le Conseil Syndical fera un tour d'horizon sur les problèmes qui se posent au plan général et dans les domaines particuliers pour les transcrire en revendications, en faisant agir les travailleurs pour les aboutir.

En ce début d'année syndicale, nous devons aussi en sections ou syndicats, refaire notre plan de travail, répartir les tâches.

Durant cette année, nous aurons également à cœur d'étudier le rapport d'orientation du Congrès d'Epinal. C'est dans cet esprit qu'il a été adopté. Dès le mois prochain, nous commencerons à en commenter une partie dans HA-CUI-TEX.

#### *TRANSFORMER LA SOCIETE :*

C'est l'un des buts du syndicalisme, il est inscrit dans nos statuts.

Comment pourrions-nous prétendre transformer la situation actuelle si nous ne l'avons pas analysée et si nous n'en tirons pas des conclusions pour envisager une autre forme d'organisation que nous devons approfondir et au moins définir dans ses grandes lignes.

#### *PROCES-SCISSION :*

Nous allons également retrouver le problème de la décision de la Cour d'Appel qui n'est pas sans inquiéter certains militants.

Il ne faut surtout pas s'affoler et ce n'est pas dramatique.

La C.F.D.T. est résolument tournée vers l'avenir ; même si les juges bourgeois ont estimé qu'il fallait l'unanimité pour changer un titre et des statuts. Notre organisation restera ce qu'elle est et gardera ses perspectives.

Pendant un certain temps, notre confédération reprendra certainement son ancien titre. Les militants doivent rester confiants dans notre organisation et nos dirigeants. Mais déjà sachons qu'une formule sera vite trouvée pour permettre à tous d'être à l'aise et de continuer notre marche en avant pour bâtir la grande centrale démocratique avec l'ensemble des travailleurs.

#### *AU BOULOT :*

Aussi pendant cette nouvelle année syndicale, nous aurons à cœur de remplir notre rôle de militant syndicaliste ouvert à tous les problèmes sociaux, économiques, politiques aux dimensions du monde.

R. T.

# LES ÉTUDES SYNDICALES

*par correspondance*

*Exercice 1966-1967*

## *UN MOYEN DE FORMATION*

Les études syndicales par correspondance sont un moyen de formation qui, chaque année, sont utilisées par un millier de militants et de cadres syndicaux de l'organisation. On peut dire que, malgré la difficulté et les exigences que comporte cette forme de travail, les études syndicales répondent à un besoin des militants C.F.D.T.

L'institut confédéral d'études et de formation syndicales C.F.D.T. met à la disposition des militants 5 cycles d'études dont celui d'initiation économique qui comprend 12 leçons et se déroule sur deux ans — se répartissant ainsi :

### *Deux cycles du premier degré*

— *Cycle initiation syndicale* s'adressant aux militants démarquant leur effort de formation syndicale. Il doit leur permettre de se situer dans le milieu de travail, au sein des structures de l'organisation et de mieux découvrir leur place et leur responsabilité de militant.

— *Cycle Culture générale « Français »* : pour tous les militants voulant perfectionner leurs moyens d'expression écrite.

### *Trois cycles du deuxième degré*

— *Cycle pratique syndicale* : prévu spécialement pour les « cadres syndicaux » ayant une responsabilité effective dans la direction des sections d'entreprise et des syndicats.

— *Cycle Initiation Economique* : comprend 12 leçons et se déroule sur 2 ans :

- Initiation économique première année
- Initiation économique deuxième année

Ce cycle s'adresse tout particulièrement aux cadres syndicaux et aux responsables des commissions économiques et aux membres des comités d'entreprise.

Ce nouveau cycle peut également convenir aux militants qui désirent démarrer leur effort de formation économique.

— *Cycle Initiation Juridique* : ce cycle a pour objectif d'une part, de réaliser une première initiation aux problèmes juridiques et d'autre part, de faire découvrir aux militants toute la dimension juridique de l'action du syndicalisme.

Il apportera une aide effective aux responsables de questions juridiques, aux conseillers prud'hommes et aux délégués du personnel qui ont déjà suivi « une session de Bierville ».

Il est indispensable de suivre une progression dans les cours. Ceux qui n'en ont jamais suivis doivent commencer par le cycle d'initiation syndicale et non par le cycle économique ou juridique.

#### *ORGANISATION DES ETUDES :*

Chaque militant reçoit l'ensemble des leçons, chaque mois, il en étudie une (seul ou en équipe) et rédige un devoir qu'il expédie à l'*Institut Confédéral* qui le corrige et lui retourne.

Prix d'un cours complet : 15 F.

L'*Institut Confédéral* est gratuitement à la disposition des syndicats et des sections d'entreprise :

— *Une plaquette* spéciale comportant tous les renseignements pratiques concernant l'inscription, les conditions financières et l'organisation de travail et contenant un bulletin d'inscription.

— *Un bulletin d'inscription*, en tiré à part, qu'il est nécessaire de remplir par chaque camarade désirant suivre un cycle.

Il suffit d'en faire la demande rapidement, en indiquant le nombre désiré à :

INSTITUT CONFEDERAL D'ETUDES  
ET DE FORMATION SYNDICALES

C.F.D.T. (cftc)

25, rue de Montholon — PARIS (9<sup>e</sup>)

Rappelons que les inscriptions se font courant septembre et au plus tard pour le 10 octobre dernier délai.

**Un objectif :** Chaque année, un militant doit faire un effort de formation.

# LES CONCEPTIONS ECONOMIQUES SOCIALES ET FINANCIERES

**de M. Michel DEBRÉ**

---

**SELON LE JOURNAL « LA NATION »**

---

## COMMENTAIRE INTRODUCTIF

Les travailleurs et encore plus particulièrement les militants se souviennent de M. Michel Debré. En 1961, lorsqu'il était Premier Ministre, il avait écrit à M. Villiers, Président du C.N.P.F. (Conseil National du Patronat Français) pour recommander aux patrons de limiter les augmentations de salaires à 4 % par an.

M. Debré n'est plus Premier Ministre et après avoir été écarté du Gouvernement, il y occupe à nouveau depuis le début de cette année un poste très important et renforcé de pouvoirs : Ministre des Finances et de l'Economie en remplacement de M. Giscard d'Estaing.

Au début de 1966, il lançait à grands renforts de publicité son soi-disant « plan de mesures sociales ».

On en sait quelque chose de ce plan social ! et les travailleurs ont répondu par l'action.

Dernièrement, M. Debré, « le dirigiste » a encore fait parler de lui à propos de l'augmentation de la cotisation sécurité sociale à la charge des entreprises ,de l'augmentation du téléphone, de l'électricité, du gaz, des assurances et surtout du fameux prêt à long terme à la sidérurgie — sans compter la diminution du nombre de logements construits pour les familles populaires.

# les conceptions économiques, sociales et financières

Notre Ministre de l'Economie et des Finances s'en est expliqué au micro d'Europe N° 1 et dans le monde politique, économique, social et financier, on parle beaucoup des conceptions et des révélations de M. Debré.

Il faut savoir qu'au cours des prochaines années, nous aurons à nous opposer aux décisions de M. Michel Debré. Pour lui ses décisions découlent du V plan, discuté et voté par les représentants de la nation. Il est utile de rappeler que l'ensemble des organisations syndicales dont la C.F.D.T. ont rejeté ce plan.

— Dans un but d'information, et comme document à conserver — sans commentaire — nous vous donnons ci-dessous, un résumé des conceptions de M. Michel Debré, tiré du journal gaulliste « LA NATION ».

## **POUR MAINTENIR A 5 % LE TAUX D'EXPANSION**

### **QUATRE CONDITIONS A REMPLIR :**

- 1) — stabilité monétaire ;
- 2) — bonne orientation de l'épargne ;
- 3) — développement de la promotion professionnelle et de la recherche ;
- 4) — lutte contre la routine et les situations sclérosées.

De façon plus détaillée, le journal présente ainsi les conceptions économiques de M. Michel Debré.

## **LE PROGRES SOCIAL : UNE RESPONSABILITE DU POUVOIR**

« Au point de vue de la politique intérieure, c'est le progrès social qui représente l'essentiel des préoccupations et, par conséquent, de l'action », écrivait M. Michel Debré il y a une semaine dans notre journal.

« Il s'agit là, poursuivait-il, moins d'une critique à l'égard d'un effort qui au cours des dernières années, a été considérable, qu'une prise de conscience de l'ampleur que prennent les aspirations des hommes et des femmes.

» La France, alors qu'elle n'est pas encore un pays hautement industrialisé, souhaite atteindre le pouvoir d'achat des nations les plus en avance. Répondre à cette demande de progrès social constant est plus que jamais une responsabilité du pouvoir. »

## LE ROLE DE L'ETAT : ORIENTER, PREVOIR, IMPOSER

« Certaines interventions de l'Etat ne sont pas une menace contre les libertés, mais au contraire, une exigence de la liberté et correspondent à une nécessité d'intérêt public », affirme M. Michel Debré.

— le Plan doit jouer un rôle essentiel dans la marche à l'expansion d'un Etat moderne ;

— les créations d'entreprise :

L'Etat a pour mission d'instaurer la concurrence et, le cas échéant, de créer des industries, que l'on transférera ensuite au secteur privé ;

— l'Etat est l'expression de l'intérêt général et des droits de la nation.

## NIVEAU DE VIE FAMILIAL

### E1 ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE

« La France moderne pourrait compter 100 millions d'habitants » affirme M. Michel Debré, retrouvant ici une notion exprimée par le Général de Gaulle lui-même.

— Corollaires de cette option : une liste de « priorités » :

- augmentation des allocations familiales (pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> enfant) ;
- attribution par priorité automatique aux jeunes ménages avec enfants de logements, accès à la propriété, subventions d'habitat rural ;
- exonération fiscale importante l'année d'une naissance ;
- politique d'immigration, formation professionnelle des travailleurs étrangers ;
- lutte contre les fléaux sociaux intensifiée (alcoolisme, tuberculose, maladies infantiles) ;
- retraite améliorée pour les parents de familles nombreuses.

## CONSOMMATION, SALAIRES ET INVESTISSEMENTS

— Limitation des salaires en fonction de la courbe de la production, à suivre avec un « cran de recul », pour favoriser l'investissement et la baisse des prix ;

- Investissement et consommation : éviter que l'appétit de consommation ne dévore le revenu ;
- Orienter et stimuler l'épargne ;
- Concentrer les entreprises trop limitées pour faire face à la concurrence étrangère ;
- Commerce et balance des paiements : la France doit demeurer un pays exportateur et tendre à améliorer le solde créiteur de sa balance commerciale ;
- Fiscalité : « Ne pas dépasser une limite au delà de laquelle seraient découragés aussi bien l'investissement du producteur que l'épargne du citoyen. »

### LA DUREE DU TRAVAIL

- Plein emploi : tel est le premier objectif d'une politique sociale ;
- Durée du travail : réduire la journée de travail, ce serait arrêter l'expansion économique ;
- Age de la retraite : il faut éviter de l'abaisser, étant donné l'allongement de la durée de la vie et le maintien des aptitudes intellectuelles à un âge plus avancé ;
- Travail des femmes : il faut l'adapter, introduire le mi-temps, chercher les emplois moins absorbants, etc.

**Jamais** le syndicalisme ouvrier n'a été aussi nécessaire pour faire cesser les injustices et pour permettre aux travailleurs d'accéder aux responsabilités majeures avec leurs responsabilités syndicales.

**Jamais** il n'aura autant à lutter pour débarrasser la classe ouvrière de toutes les formes modernes d'oppression ou de mise en condition qui veulent barrer la route de son émancipation totale.

**Jamais** le syndicalisme n'aura dû accomplir autant d'efforts pour faire face aux problèmes complexes de notre temps... problèmes économiques, politiques, de l'Europe, des pays en voie de développement.

Conclusion du discours de clôture du 33<sup>e</sup> Congrès C.F.D.T. prononcé par A. GLORIEUX, membre du Conseil Confédéral et Secrétaire Général de l'U.D. du Nord.